

COVID-19 - 17 MARS 2020

## INFORMATION AUX PATIENTS ET AUX VISITEURS

### RESTRICTIONS SUR LE DROIT DE VISITE



- Toutes les visites sont interdites dans toutes les unités d'hospitalisation du CHU (court-séjour, SSR, USLD, PSY)
- Exceptions : visite du conjoint en maternité et d'un parent en pédiatrie. Le nombre de visite est alors limité à une par jour. Toutes personnes présentant des symptômes respiratoires (rhume, nez qui coule, toux,...) sont interdites de visite.
- Veillez à l'hygiène de vos mains (lavez vos mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique).

*Des mesures particulières peuvent être posées, au cas par cas, sur indication médicale, par les médecins responsables des patients.*